

NOTE DE SERVICE

N° 02-083-V33 du 9 août 2002

NOR : BUD R 02 00083 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

VOL DE LA CARTE D'IDENTITÉ DE FONCTIONNAIRE APPARTENANT
À UN INSPECTEUR DU TRÉSOR PUBLIC

ANALYSE

Date d'application : 09/08/2002

MOTS-CLÉS

GESTION DU PERSONNEL ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ;
INSPECTEUR DU TRÉSOR PUBLIC ; CARTE D'IDENTITÉ DE FONCTIONNAIRE ; VOL

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	PGT	TPGR	TPG	RF	T							

DIFFUSION

GT 73

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

1^{ère} Sous-direction - Bureau 1A

Monsieur le Trésorier-Payeur Général des Yvelines vient de me signaler le vol de la carte d'identité de fonctionnaire appartenant à Madame Annick BURLISSON, Inspecteur du Trésor Public en fonctions à la Recette des Finances de Poissy.

En raison du danger que peut comporter une éventuelle utilisation irrégulière de ce document, les comptables sont invités à signaler cet incident à l'ensemble des personnels placés sous leur autorité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DU TRÉSOR PUBLIC

MARIE-LINE COUSIN